



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

Le 9 mai 2017

**Préavis N° 5/2017** concernant le remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, de la conduite de distribution d'eau potable et défense incendie et la pose de l'infrastructure de l'éclairage public au chemin de la Chenalettaz, étape 1.

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 8 mai 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 5/2017,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité moins 6 avis contraires et 12 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 602'000.- ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 8 mai 2017.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La présidente

Gabrielle Pasche

La secrétaire

Séverine Rotondo

